

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D019

Clôture terrain centre équestre espace de loisirs et pose d'une barrière entrée à la carrière du Grand Breuil côté Port Gautier

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'une clôture sur le terrain du centre équestre basé sur l'espace de loisirs et à la pose d'une barrière à l'entrée de la carrière du Grand Breuil, côté Port Gautier

Vu les devis de M. Pascal TROTIN en date du 13 février 2023 n° 7 et 8,

Vu l'inscription budgétaire au budget de la Commune - exercice 2023

DECIDE

Article 1 : L'entreprise TROTIN Pascal dont le siège social est à Marçon "La Conillère" est retenue pour les travaux suivants :

- pose d'une clôture à l'espace de loisirs autour des parcelles destinées au pâturage des chevaux en saison estivale pour un montant de 2 740.26 € hors taxes, soit 3 288.31 € toutes taxes comprises ;

- pose d'une barrière pour fermer l'entrée de la carrière du Grand Breuil côté Port Gautier pour un montant de 104.80 € hors taxes, soit 125.76 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 25/05/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

